



TRANSPORTS AÉRIENS

Le retraité



n° 569

Novembre

2024

UNION SYNDICALE **cgt** DES RETRAITÉS D'AIR FRANCE / SYNDICAT CGT AIR FRANCE / SYNDICAT UGICT/CGT AIR FRANCE 

ÉDITORIAL

Macron a fait le choix de dissoudre l'Assemblée Nationale soi-disant pour clarifier la situation. Peut-être pensait-il que la gauche était incapable de se réunir derrière un programme de rupture de la politique actuelle et que le barrage à l'extrême droite allait lui donner une majorité pour qu'il puisse continuer à enrichir encore plus ses amis du capital en nous appauvrissant encore plus. Il faut reconnaître que le barrage à l'extrême droite lui a permis de se sauver d'une totale déroute.

Force est de constater que le peuple Français, par les urnes, a fait le choix, d'une politique progressiste en totale rupture avec la politique de droite (voire d'extrême droite) que mène Macron depuis 2017.

Mais voilà, notre Jupiter national n'en a que faire de la démocratie, il n'est là au pouvoir que pour engranger le capital au détriment du peuple. Il a joué le pourrissement en tardant à désigner un premier ministre (en nous bassinant avec les jeux olympique), puis il a choisi un premier ministre dans le camp des perdants des élections, pensant peut-être qu'il lui serait possible d'avoir une majorité avec les Républicains et quelques dissidents des différents partis politiques.

En attendant les Français se posent les questions de savoir à quoi servent les élections, puisque c'est les perdants qui sont au pouvoir et qui mènent une politique d'austérité. A quoi bon être des millions à manifester contre des réformes alors que le gouvernement passe en force sa politique d'austérité. En agissant ainsi, il est certain que Macron offre une réelle victoire de l'extrême droit pour les prochaines élections. De cette façon si la droite ne gagne pas mais que c'est l'extrême droite ses amis du capital pourront continuer de s'enrichir.

Il est inutile de rappeler que la France détient le

record d'Europe de versements de dividendes aux actionnaires depuis 2 ans et cette année encore. Au 2^e trimestre 2024 la France affiche une hausse de 6,8 % au deuxième trimestre (par rapport à l'année record de 2023), soit 54,3 milliards d'euros (uniquement pour 6 mois).

Pour rappel, les exonérations de cotisations patronale pour 2023 étaient aux alentours de 80 milliards d'euros.

Nous pouvons donc constater que l'argent est là, mais que l'argent public part aux actionnaires et que le gouvernement nous demande de faire des efforts pour rembourser la soi-disant dette publique, mais en fait pour engranger le capital.

- Le gouvernement fait passer les retraités pour des nantis. Un retraité gagnerait plus qu'un actif en étant à la retraite (puisque'ils comptent la maison comme un revenu).
- Le gouvernement bloque les pensions jusqu'au 1^{er} juillet 2025, soit plus de 18 mois de retard par rapport à l'inflation et donc une perte importante de pouvoir d'achat.
- Une augmentation probable des cotisations des mutuelles par rapport au reste à charge et au désengagement de l'état au niveau de la sécurité sociale.

La liste des attaques contre notre niveau de vie est trop longue, c'est pourquoi, nous devons sortir du constat et chercher ensemble (retraités, actifs et privés d'emploi) les solutions pour gagner la bataille des idées et faire en sorte de battre le capital pour qu'en France les politiques d'austérité disparaissent pour laisser place à une politique de progrès social, car l'argent est là et bien là, il faut une meilleure répartition des richesses.

Serge Bodrero
Secrétaire Général de l'USRAF-CGT



Échelle des revenus

L'observatoire des inégalités vient de publier une statistique sur la répartition des revenus qui contribue à relativiser les assertions gouvernementales, reprises en boucle par les médias, sur le niveau de vie des retraités qui serait presque le même que celui des actifs.

Pour rappel la moitié des 17,3 millions de retraités perçoivent une pension inférieure au Smic, soit moins de 1 390 € nets, et 1,4 millions de retraités sont pauvres en percevant des pensions inférieures à 965 €.

De fin 2012 à fin 2022, les retraités ont toutefois connu une certaine érosion de leur pouvoir d'achat, malgré des revalorisations annuelles. Ainsi, la pension brute des retraités résidant en France et ayant liquidé leur pension avant 2012 a diminué de 5,5 % entre 2012 et 2022, à « euros constants » (chiffre corrigé de l'inflation).

Le détail des revenus mensuels ci-dessous :

1 % des plus riches touchent 7 180 €

5 % des plus riches touchent au moins 4 417 €
 Seuil de richesse situé à 3 860 €
 10 % des plus riches touchent au moins 3 849 €
 Limite classe moyenne/aisée 2 787 €
 Niveau de vie médian 1 930 €
 Limite classe moyenne/populaire 1 530 €
 Pension moyenne nette (2022) 1 512 €
 SMIC net 1 390 €
 Niveau de vie maximum des 10 % les plus pauvres 1 024 €
 Seuil de pauvreté 965 €
 RSA 559 €

Ces statistiques démontent les arguments actuels qui n'ont pour but que de participer à la baisse du pouvoir d'achat des retraités et permettre au gouvernement actuel, soutenu par l'extrême droite, de préserver les cadeaux et niches fiscales des 1 % les plus riches.

Bernard Robin
Secrétaire de la section de Paris





Voyager c'est bien... mais voyager bien assuré... c'est encore mieux...

En effet, l'assurance prise avant un départ, même si elle présente un surcoût, est un gage de réussite et peut éviter un cauchemar : annulation, accident, assistance sur place, rapatriement etc.

Plusieurs possibilités s'offrent à vous. Tout d'abord celle proposée par votre carte de paiement : Visa, American Express, etc..... Néanmoins il convient de vérifier auprès de votre banque, suivant le type de votre carte (Classique, Gold), la couverture et l'organisme qui vous prendra en charge en cas de problème avec la marche à suivre comme à avancer éventuellement les frais et ou à rembourser les frais avancés par l'assurance, au retour. Vous pouvez, aussi, prendre une assurance voyage classique telle que « Europe assistance ». Durant votre voyage une hospitalisation peut s'avérer nécessaire bien s'assurer que votre assurance prendra en charge les frais sans avoir à hypothéquer votre maison... au retour ! Dans tous les cas, récupérer et présenter les factures et justificatifs à votre CPAM et Mutuelle pour remboursement, c'est assez long... !) afin de rembourser l'assurance qui peut, in fine, rembourser votre reste à charge...

Votre assurance (auto, multirisques) peut vous proposer, parfois sans supplément, une assurance pour

votre déplacement (pas forcément en voiture). Un voyagiste, dans son offre, vous proposera une assurance, incluse ou non, cela peut être un bon compromis, les voyagistes ont des relais sur place.

Pour les déplacements en Europe, il y a la carte Européenne d'Assurance Maladie (ce n'est pas une Carte Vitale), en faire la demande et s'informer auprès d'Ameli. On pourra vous demander d'avancer les frais (garder les justificatifs pour le remboursement au retour).

Il convient aussi de s'informer des formalités d'entrée, sanitaires (vaccins obligatoires et ou recommandés) pour les pays où vous vous déplacez. Vous pouvez aussi ouvrir un compte « Ariane » proposé par le Ministère des Affaires étrangères, ce dernier pourra vous localiser en cas de problème majeur dans le pays visité.

Voilà, en résumé : toujours lire les clauses, récupérer les factures pour remboursement ultérieur. En vous souhaitant que de bonnes aventures pour pouvoir dire : « Heureux qui comme Ulysse fit un beau voyage »....

Dominique Grimoux



Avec toi Missak et tes camarades étrangers de la FTP-moi, rentre enfin, la résistance communiste au panthéon

Grâce à de nombreux efforts d'un comité pluraliste animé par le professeur Sakoun, l'historien Peschanski, le sénateur communiste Ouzoulias Katia Giraghossian de la famille Manouchian, le président Macron a décidé de faire rentrer au Panthéon, aux côtés de « ceux de la résistance, gaulliste et autres », leurs camarades communistes qui en avaient été injustement écartés.

Celles et ceux, autour de Jean Moulin qui avaient contribué à créer le CNR et le programme de la RESISTANCE à la Libération, après 80 ans sont enfin reconnus par la Nation.

Une double victoire, après l'infâme loi sur l'IMMIGRATION, retoqué par le Conseil d'Etat que celles et ceux qui ETRANGERS, JUIFS et COMMUNISTES, soient reconnus comme faisant partie de la communauté nationale. Ils ont par la même occasion étaient déclarés, MORTS POUR LA France.

J'étais la veille au mont Valérien (Suresnes), où je vous conseille d'aller, haut lieu du souvenir et de la mémoire des fusillés morts pour la France. J'ai pu partager l'émotion de ce lieu ou plus tôt de ces lieux où périrent plus de 1 000 combattants, otages, juifs dont les 2/3 étaient communistes.

Rappelons-nous ce temps où le fait d'être communiste ou de faire de la propagande étaient condamnés à la peine de mort. Le régime de collaboration de PETAÏN et ses sbires, n'avaient pas de mots assez durs contre les juifs, la franc maçonnerie ou les



bolchéviques. Combien il en a fallu du courage pour ces femmes et ces hommes traqués, poursuivis, menacés quotidiennement.

Ils croyaient à la vie, après la défaite de 1940, ont fait se lever par leurs actions, les partisans et permis le combat libérateur.

Je remercie lors de cette visite, le personnel du mémorial, jeune et motivé qui sur chaque lieu a explicité ou complété l'information, permettant de les faire revivre. On pouvait imaginer dans quel état arrivait les futurs fusillés. Combien d'émotions à travers le chemin des

fusillés qui démarrait au parking du camion, portant les futurs fusillés, qui ensuite descendant vers la clairière, marchaient vers la mort, où étaient les 5 sinistres poteaux sur lesquels ils étaient attachés. Sous le tunnel du fort sur la droite, une fois l'exécution terminée, attendait un camion pour porter les cadavres vers les différents cimetières parisiens.





Le soir, avait lieu une cérémonie, retracant le même chemin emprunté 80 ans plus tôt, par ces combattants. La dépouille de MISSAK MANOUCHIAN était emmenée devant le mémorial du mont Valérien et recevait les honneurs militaires de la France. Entouré des portraits de ses camarades de combat portés par la jeunesse. Des gardes d'honneur ont ensuite été faites par les autorités, sa famille, et ses camarades du PCF. Le cercueil a été déposé



ensuite pour la nuit, dans la crypte du monument de la France combattante, auprès des soldats des différents lieux de combats.

Le lendemain soir, portés par des soldats de la Légion étrangère, les cercueils de Missak Manouchian, et de son épouse MELINÉE, remontent la rue Soufflot, recouverts d'un drapeau tricolore aux couleurs de la France, et en musique, font leur entrée au PANthéON.

Il y avait là, beaucoup de monde malgré la pluie le vent et le froid venu accompagner et faire leur entrée dans ce lieu de la République réservé » Aux grands hommes, la patrie reconnaissante ». Où ils reposeront désormais. Une plaque à côté de leurs dépouilles cite les noms des 23 du groupe MANOUCHIAN désormais inséparables dans la mort, mais aussi celle de Joseph Epstein chef des FTP-MOI de la région parisienne fusillé en mai 1944, et Olga Bancic, décapitée à Stuttgart en 1944, en Allemagne.

Jean-Claude Chazottes
Section Sud Ouest



Les retraité·es, ni privilégié·es ni nanti·es

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2025, débattu à l'Assemblée nationale, porte à nouveau une politique d'austérité extrême, avec des coupes budgétaires tous azimuts dans les dépenses publiques dont :

- 4 milliards sur les dépenses de fonctionnement de la Sécurité sociale ;
- 1,7 milliard sur les remboursements des frais de santé (augmentation du ticket modérateur, baisse des remboursements des médicaments et des indemnités journalières, remise en cause du 100 % pour les longues maladies (ALD) comme le cancer, plus de jours de carence, 2^e jour de solidarité) ;
- 3,6 milliards sur les pensions de retraite en reportant la revalorisation des pensions de janvier à juillet 2025. Soit une nouvelle dégradation du pouvoir d'achat des retraité·es alors que depuis 2020 la perte cumulée pour chaque retraité représente plus de 3 mois de leur retraite.

Depuis plusieurs mois, une campagne est orchestrée entre des « experts », des économistes libéraux, des élus·es politiques de droite et d'extrême droite, ainsi que le patronat, pour considérer que les retraité·es sont privilégié·es du point de vue de leur niveau de vie au regard du vécu des salarié·es actif·ves.

On peut lire dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale du gouvernement que le déficit public, de près de 6 % du PIB, résulte, en autres, « des dépenses de prestations vieillesse en nette hausse en raison de leur revalorisation sur l'inflation ».

Le gouvernement décide de ne pas revaloriser au 1^{er} janvier les retraites du régime général. Il reporte de 6 mois la revalorisation, argumentant que « l'indexation du niveau des retraites prendrait en compte la revalorisation des 5,3 % en janvier 2024 alors que l'inflation devrait être aux alentours de 2 % sur l'année ».

Ces mesures sont inacceptables et injustes face à la réalité que vivent les retraité·es depuis plusieurs années

Il faut rappeler que l'augmentation de 5,3 % en début d'année 2024 était un rattrapage partiel de la perte du pouvoir d'achat subie par les 17 millions de retraité·es vis-à-vis du niveau de l'inflation de 2023 (6 % en moyenne sur l'année).

Il est bon de rappeler également, tout en tenant compte des augmentations des pensions depuis 2020, que la perte réelle du pouvoir d'achat des retraité·es représente l'équivalent de 3 mois de retraite. Avec une inflation ramenée autour de 2 %, le report de 6 mois va encore aggraver le niveau de vie de la grande majorité des retraité·es, avec une baisse de 200 € à 300 €, après une « année blanche » en 2024.





L'exécutif cherche à opposer salariés et retraité·es

Salarié·es et retraité·es ne sont pas responsables de la dette publique ni du déficit annoncé de la Sécurité sociale.

Le niveau des exonérations de cotisations sociales (80 milliards d'euros en 2024), accordées par le gouvernement aux entreprises afin de baisser le « coût du travail », se traduit par un transfert d'une partie du financement de la Sécurité sociale sur les salarié·es et les retraité·es via la CSG, la TVA et l'impôt. D'autre part, le ralentissement de la croissance et la faiblesse des salaires et du niveau de leurs aug-

mentations impactent sérieusement les recettes de la Sécurité sociale. Ce constat est reconnu dans le PLFSS 2025 : « la progression de la masse salariale sur laquelle s'appuie l'essentiel des cotisations sociales a ralenti en 2024 de 3,2 %, conduisant à une dynamique moins favorable ».

Avec cet aveu, le gouvernement Barnier confirme que les politiques menées depuis des années, avec les suppressions d'emplois qualifiés dans l'industrie, la recherche, les services publics, avec une précarisation aggravée de l'emploi, un développement des bas salaires, des primes au détriment des augmentations, fragilisent structurellement les recettes de la Sécurité sociale et le système de retraite.

Nos élites ne connaissent pas la réalité vécue des 17 millions de retraité·es.

- Après la revalorisation de 2 % du Smic au 1^{er} novembre, ce sont 60 % des retraité·es qui vont avoir une pension inférieure au Smic.
- Le niveau de retraite médian se situe autour 1 760 € par mois.
- 31 % des retraité·es gagnent moins de 1 000 € par mois, dont 74 % sont femmes.
- 11 % des retraité·es sont en situation de pauvreté, voire de misère, avec une pension en moyenne de 790 € par mois.

N'ayant pas les moyens pour se soigner,

- 700 000 retraité·es n'ont pas de complémentaire santé ou mutuelle,
- 1,6 millions de retraité·es ne se soignent plus ou peu.

Les retraité·es ont toutes les raisons d'agir en signant massivement la pétition unitaire (<https://chng.it/6zJ8pdyWPM>) et en agissant le 3 décembre 2024 à l'appel de l'UCR-CGT et des autres organisations syndicales et associations de retraité·es pour revendiquer

- l'augmentation des pensions au 1^{er} janvier 2025 ;
- le rattrapage de la baisse du pouvoir d'achat avec, en première mesure, 10 % d'augmentation immédiatement ;
- pour les petites retraites : augmentation de 300 € du minimum contributif (Mico - régime général), du minimum garanti (Miga - fonction publique) et de l'Allocation de solidarité aux personnes agées (Aspa) ;
- la suppression des exonérations de cotisations aux entreprises.



Sécurité Sociale : déficit organisé...



Les débats en cours sur le budget 2025, qui doit résorber qq dizaines de milliards pour revenir dans les 3 % imposés par les règles Européenne (et surtout par les marché financiers) vise entre autres les dépenses de la Sécurité Sociale ainsi que les pensions des retraités.

La CGT a fait des propositions pour remettre à niveau les comptes de la Sécurité sociale, et une analyse rapide du bilan 2023 fait apparaître un déficit de 10,8 milliards d'€. Or lorsque l'on analyse les diverses taxes qui devraient rentrer dans ces comptes, on constate un hold-up de la part des gouvernements successifs. Qu'on en juge avec les chiffres qui suivent :

Taxes sur le tabac : 7,8 milliards,

Taxes sur l'alcool : 3'5 milliards,

Primes assurances auto : 1,6 milliards,

Industries polluantes : 1,2 milliards

Soit un total de 14,1 milliards annuels qui ont été détourné par les ministres de l'économie successifs, dont le brillant nouveau professeur d'économie d'une université suisse qui a laissé derrière lui, à Bercy, une ardoise jamais vue sous la 5^e République.

Donc les discours ambients, qui occultant cette réalité, n'ont pour objet que de culpabiliser les citoyens pour leur faire accepter la baisse des retraites, le recul de départ en retraite ainsi que le dépérissement du système santé. Ceci pour inciter les Français à s'orienter vers les fonds de pension.

Bernard Robin



COMMUNIQUÉ DE PRESSE UCR-CGT

Revalorisation des pensions, NON aux ½ mesures !

L'UCR-CGT a pris connaissance, comme beaucoup de retraité·e·s, des nouvelles propositions du gouvernement en matière de revalorisation des pensions.

Au-delà du fait qu'il soit inédit que l'annonce ait été faite par un président de groupe politique à l'Assemblée nationale, en lieu et place d'un·e représentant·e du gouvernement, ces mesures vont, une fois de plus, aggraver la perte de pouvoir d'achat de l'ensemble des retraité·e·s.

0,9 % au 1er janvier 2025 pour toutes et tous, et 0,9 % au 1er juillet 2025 pour celles et ceux dont la pension (base plus complémentaire) est inférieure au Smic net, accompagné d'un chèque pour compenser la sous-indexation des six premiers mois de l'année. De qui se moque-t-on ?

Ces mesures ne répondent en rien aux revendications exprimées par les retraité·e·s et ne permettent pas de compenser les pertes subies depuis des années.

Aujourd'hui, la réalité est là : entre le 1er janvier 2020 et le 1er juillet 2024, pour une pension de base de 1 600 €, la perte cumulée s'élève à 2 618,44 €.

Les retraité·e·s ne sont en rien responsables des choix politiques et budgétaires désastreux qui ont conduit à la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Plus que jamais, les retraité·e·s doivent rester mobilisé·e·s !

L'UCR-CGT, ainsi que d'autres organisations et associations de retraité·e·s, appelle l'ensemble des retraité·e·s à amplifier la signature de la pétition unitaire (<https://chng.it/6zJ8pdyWPM>) et à se mobiliser massivement le 3 décembre 2024 sur l'ensemble du territoire pour exiger :

- Le ratrappage de la baisse du pouvoir d'achat, avec, comme première mesure, une augmentation immédiate de 10 % ;
- Pour les petites retraites : une augmentation de 300 € du Minimum Contributif (MICO - régime général), du Minimum Garanti (MIGA - fonction publique) et de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) ;
- L'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen.

Montreuil, le 13 novembre 2024

union confédérale des retraités

263 rue de Paris case 3-1 • 93515 Montreuil cedex

Secrétariat général : 01 55 82 83 70 et 01 55 82 83 80 • E-mail : ucr@cgt.fr • Site : www.union-confederale-retraites.cgt.fr

René Séjourné vient de fêter ses 100 ans avec sa nombreuse famille

C'est un plaisir de vous présenter quelques éléments de la vie de René, son engagement dans la Résistance, son embauche à Air France, son travail au fret et son activité militante. J'emprunte à Jean-Claude Chazottes et à Paul Brazey les propos qu'ils ont tenus lors des 91 ans de René.

Ses jeunes années

René naît à Nibelle dans le Loiret en 1924, village qu'il habite encore aujourd'hui. Son père, né en 1898, a été gravement blessé à la guerre de 1914-18. A son apprentissage de boucher il ne pourra pas donner suite, il a un bras fortement diminué. La famille va vivre d'une ferme et de la forêt, dans laquelle on travaille pour un marchand. Sa mère décède, alors que René n'a que 13 ans.

Et voilà l'occupation allemande. En juin 1944, il n'a pas 20 ans, René s'engage dans le réseau de Nibelle, un des trois maquis de la région. Ils sont une dizaine de jeunes hommes au départ, une quarantaine au moment de la libération. Dans ce maquis il y a un dirigeant expérimenté, André Studler. Il est venu de Londres en avril 1944. Il sera le formateur des apprentis résistants. Leur action concernera principalement l'utilisation d'armes dont il faut apprendre avec soin le maniement, des mitrailleuses Sten, des carabines américaines, des fusils mitrailleurs. Les parachutages se font près de Sury-aux-Bois. La région sera libérée en août 1944.

Le temps de la libération

La région libérée, René s'engage dans l'armée pour combattre les Allemands sur d'autres territoires. Il est fort déçu qu'on le cantonne à la garde d'un camp américain en Normandie, puis qu'on l'envoie près de

Chambéry avec des tirailleurs. Il est enfin libéré, et René se demande ce qu'il va faire. Alors il ira voir une tante au Blanc-Mesnil ; et voilà René à Orly embauché comme bagagiste au fret Air France en 1946. Il travaille dans la gare provisoire. René sera le 1^{er} secrétaire CGT du CE Exploitation en 1956 et exercera cette responsabilité durant 2 mandats. René travaillera ensuite au fret, d'abord comme magasinier, puis au bureau jusqu'en 1984, année où il quitte Air France, son épouse est gravement malade ; elle décédera en 2002.

Jean-Claude Chazottes nous conte cette période au fret : « *Le René que j'ai connu au fret comme jeune militant de la CGT et du PCF, j'étais alors depuis quelques années à Air France, est un exemple d'homme communiste, au sens plein du terme comme j'en rencontrerai d'autres aussi. René montrait la voie exemplaire de travailleur mais surtout d'homme de réflexion porteur d'espoir. Il faisait partager son expérience et moi jeune militant j'étais à son écoute. Il portait attention et montrait les difficultés et les obstacles que nous aurions à surmonter pour y arriver. En tout cas j'appréciais beaucoup ses analyses. Serge léger était des nôtres, Georges Ramel, Néness Usciati, avec qui il n'était pas toujours facile de se mettre en accord. C'était le temps des années 70, prometteuses de l'après 68. Le retour aux 40h, alors que nous faisions 44 h 30. René habitait en ce temps-là Villejuif, moi aussi* ».

Je ne résiste pas à rappeler les mots de Paul Brazey qui évoque ces années : « *René, Ma mémoire fuit le camp... mais il me reste quelques souvenirs. 1956, rappelle-toi René, le SGPAF vit en plein affrontement avec F.O. C'est dans des conditions difficiles que tu es élu secrétaire général du CE. Avec un soutien parfois insuffisant du syndicat tu vas remplir ton mandat. Dans ces années 50 tout est à organiser avec une direction qui va tout faire pour entraver la mise en œuvre des réali-*



sations sociales et culturelles qui sont à entreprendre. Dix années après la fin de la guerre et de l'occupation tout est à mettre en œuvre. C'est ce à quoi tu as contribué René. Très amicalement, Paul Brazey en 2015.

La Section Centre des retraités CGT Air France

Je participe à son activité depuis 2004. Gérard et Denise Jagoury pilotaient la section qu'ils avaient beaucoup contribué à mettre sur pied, Henri Bertaut

y participait activement. René ne venait plus à nos assemblées à Pouilly, mais restait un militant dans sa localité. C'est alors que j'ai fait sa connaissance, en échangeant avec Paul Brazey, puis en lui rendant visite à Nibelle le 16 mai 2015. Je l'ai conduit dans un petit restaurant et nous avons pris le temps de faire connaissance. Depuis, nous nous téléphonons de temps en temps.

Tiens bon René, garde ton bon appétit pour faire ta cuisine et le goût de la lecture.

Claude Depoil



Invité par sa famille et la municipalité de Nibelle, René Séjourné a fêté ses 100 ans, samedi 27 septembre 2024, à la salle des fêtes.

Catherine Ragobert, maire, a précisé que c'est le second centenaire à Nibelle.





A notre Ami,

Nous étions nombreux jeudi 10 octobre pour soutenir la famille de Richard QUERDRAY pour son dernier voyage. Entré à AIR FRANCE en 1972, il partira à la retraite en 2010 et très rapidement la maladie le frappe. Il aura lutté près de 15 ans contre cette saloperie avec un courage admirable. Richard, d'origine bretonne, était un Marseillais pur-sang au point qu'un de ses surnoms était RAIMU ... ses parties de cartes n'avaient rien à envier à l'œuvre de Pagnol !!!!

Fin connaisseur du monde de la musique (ce qui lui a permis de travailler pour la SACEM), il savait détecter dans la musique qu'il animait les plagiats de certains groupes musicaux. Il jouait de la guitare basse au sein d'un groupe musical d'Air France (Les Reverses). Il était un des organisateurs de la fête de la musique au sein du CE.

Sa truculence, son sens de l'humour et de la fête étaient sa marque de fabrique et nous nous rappelons encore d'un voyage œnologique en bourgogne où il "a mis le feu"

Fidèle à la CGT il a continué à militer à l'Usraf au sein de notre section (trésorier adjoint) il laisse un grand vide.

A Mireille son épouse, Irene et Adeline ses filles, notre section de retraités présente ses condoléances attristées.

Adieu Ami La section MRS USRAF CGT



TRANSPORTS AÉRIENS LE RETRAITÉ

Directeur de la publication: M. Yvon TOUIL - « Union Syndicale des Retraités d'Air France - CGT Orly Fret 693 - 94394 ORLY AEROGARE CEDEX » - Tél.: 01 41 56 04 04
Courriel: usrairfrancecgt@gmail.com - **Administration:** 263, rue de Paris - 93100 Montreuil - Commission paritaire n° 1119-S-07064 - **Imprimé** par Rivet Presse Édition Limoges.

